



BIARRITZ

Services Administratifs

Etat civil

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE BIARRITZ

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

NOUS, MAIRE DE LA VILLE DE BIARRITZ

OBJET :

VU L'article L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Délégation à
Madame Valérie SUDAROVICH
pour le mariage

CONSIDÉRANT que le Maire peut en vertu de l'article L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints, et en cas d'empêchement d'adjoints, à des conseillers municipaux ;

CAUMONT / DEYRIS

Samedi 16 mars 2024

ARRÊTONS

ARTICLE 1^{er}. : Madame Valérie SUDAROVICH, Conseillère Municipale, est déléguée à l'Etat civil pour la célébration des mariages de :

- Serge, Jean, Marc CAUMONT et Murielle DEYRIS le samedi 16 mars 2024 à 11 h 00

ARTICLE 2 : Une ampliation du présent arrêté sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet de Bayonne.

BIARRITZ, le 8 mars 2024

LE MAIRE,

Maidar AROSTEGUY